



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 14 octobre 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du **préavis no. 09-2021, du 13 septembre 2021, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 14 octobre 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN